

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
02540 DHUYS ET MORIN EN BRIE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT**

**LE : CINQ MARS**

**A : 20 h 00**

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 28 février 2020 s'est réuni au lieu habituel, en séance publique, sous la présidence de M. Alain MOROY

**ETAIENT PRESENTS** : BERNARD David, BROCHOT Didier, CANOT Denis, CHAUX Francis, DADOU Ghislain, DAGNIAUX Jacki, DEFIVES Catherine, DE LA HOUSSAYE Véronique DEVIE Michel, DIOUY Gilles, DROUIN Jacqueline, DUCREUX Adeline, FOLLIOU DE FIERVILLE Olivier, GAUDEFROY Nicolas, GENIN Gabriel, GIRARD François, GRISOLET Sophie, HENRY Patrice, LAGLER Christelle, LEBON Bernard, , LEFEBVRE Mauricette, LEGLANTIER Bruno, , PEESMEESTER Bernard, PELTIEZ Éric, PETEL Hervé, RENARD Philippe, ROUILLARD Damien, VALLIERE Maurice, VERNEAU Jean-Paul, WETZEL Hervé

**ETAIENT ABSENTS** : BERNARD Stéfania, BOISSY Didier DAGONET Rémi, DROUIN Nicolas, HERBLOT Sylvain, LEFEBVRE Guy, MOUGEOT Laurence, PETEL Sylvie, ROUILLON Jean-Claude, WARENNE Muriel

**POUVOIRS** : BERNARD Stéfania au profit de BERNARD David, WARENNE Muriel au profit de DROUIN Jacqueline

Nombre de membres en exercice : 41 (Pelletier R, démission, décès de OBERT R et LAMICHE Joël)

Nombre de membres présents : 31

Nombre de membres absents : 10

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 33

Mme Catherine DEFIVES a été élue secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR :**

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 novembre 2019

2- Compte de gestion 2019

3- Compte administratif 2019

4- Affectation des résultats 2019

5- AGEDI – Modification des statuts –

6- Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) – Modification statutaire / Animation des schémas d'Aménagement et de gestion des eaux

7- Territoire de Fontenelle en Brie - Devis de l'entreprise Grandpierre Thierry en date du 12 décembre 2019 d'un montant TTC de 5769 € 61 pour la réfection du plafond de la salle de réunion

8- Questions diverses

- Contentieux municipal avec la Sté Air Technologies basée à Fontenelle en Brie

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05 NOVEMBRE 2019**

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

**N° 1/2020**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2019 dressé par Madame VOILLAUME Aline, Inspecteur des finances publiques à la trésorerie de Château-Thierry,

A l'unanimité, (30 voix pour et 3 abstentions)

L'approuve sans aucune réserve ni observation

Et remercie Madame Aline VOILLAUME pour la compétence et le bon fonctionnement de ses services ainsi que pour tous les précieux conseils prodigués à la Commune de Dhuis et Morin en Brie.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**N° 2/2020**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DADOU Ghislain, à l'unanimité

Approuve (3 abstentions) le compte administratif 2019, présentant au 31 décembre 2019

|                                |                |              |
|--------------------------------|----------------|--------------|
| - En section de fonctionnement | un excédent de | 293.239 € 73 |
| - En section d'investissement  | un déficit de  | 44.249 € 28  |

Avec les restes à réaliser suivants au 31/12/2019 :

Section d'investissement

|          |              |
|----------|--------------|
| Dépenses | 152.360 € 58 |
| Recettes | 91.300 € 44  |

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2019****N° 3/2020**

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif 2019, au cours de cette même séance, hors la présence du Maire- statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019

- constatant que le compte administratif, présente :

\* un déficit de fonctionnement de 293.239 € 73

\* un excédent d'investissement de -44.249 € 28

- vu l'état des dépenses d'investissement engagées non mandatées au 31 décembre 2019 et des recettes certaines restant à réaliser à la même date,

Soit recettes 91300 € 44 Dépenses 152360 € 58

**Décide d'affecter le résultat de 2019, comme suit :**

|   |              |
|---|--------------|
| Déficit d'investissement (I/D/001)        | 44.249 € 28  |
| Affectation au 1068 Investissement/R/1068 | 105.309 € 42 |
| Fonctionnement (F/R/002)                  | 187.930 € 31 |

**OBJET : Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).****N° 4 - 2020**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I

**OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DE CHATEAU THIERRY – CARCT-  
Modification des statuts/Animation des schémas d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE)****N° 5 -2020**

Le Conseil Municipal,

Connaissance prise :

- 1- Du courrier de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry en date du 21 janvier 2020
- 2- De la délibération du conseil communautaire de la CARCT en date du 26 décembre 2019  
 \*\*Approuvant le transfert de la compétence « Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques au sens de l'item 12 de l'article K.211-7 du code de l'environnement » pour le territoire compris dans le périmètre des SAGE en vigueur sur les communes suivantes :  
 « Commune de Dhuys et Morin en Brie « animation du sage des 2 Morin » et communes de Coulonges-Cohan, Dravegny, Loupeigne, Mareuil en Dôle » animation du SAGE Aisne-Vesle-Suippe » à la Communauté D'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

\*\*modifiant en conséquence les statuts de la communauté d'agglomération pour y insérer, au titre des compétences facultatives, la compétence précitée

3- Conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

**A l'unanimité,**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la modification statutaire susvisée de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

**OBJET : TERRITOIRE DE FONTENELLE EN BRIE – REFECTION DU PLAFOND DE LA SALLE DE REUNION**

**Devis de l'entreprise GRANDPIERRE**

**N° 6 -2020**

Le Conseil Municipal,

Connaissance prise :

Du devis de l'entreprise GRANDPIERRE Thierry en date du 12 décembre 2019 d'un montant TTC de 5769 € 61 pour la réfection du plafond de la salle de réunion

Après explications fournies par Monsieur Hervé PETEL, Maire-délégué du territoire

Vu l'intervention de Monsieur Alain MOROY, Maire, indiquant que pour 2020 il ne pouvait plus solliciter de subventions pour ces travaux. Que par ailleurs, il lui semblait judicieux de constituer un dossier de demande de subvention 2021 pour la réfection totale de cette salle de réunion

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide que des devis complémentaires devront être sollicités en vue de la réfection totale de ce local et qu'en suite de quoi une demande de subvention sur l'exercice 2021 sera diligentée.

**OBJET : TERRITOIRE DE FONTENELLE EN BRIE – REFECTION DU PLAFOND DE LA SALLE DE REUNION**

**Devis de l'entreprise GRANDPIERRE**

**N° 6-2020**

Le Conseil Municipal,

Connaissance prise :

Du devis de l'entreprise GRANDPIERRE Thierry en date du 12 décembre 2019 d'un montant TTC de 5769 € 61 pour la réfection du plafond de la salle de réunion

Après explications fournies par Monsieur Hervé PETEL, Maire-délégué du territoire

Vu l'intervention de Monsieur Alain MOROY, Maire, indiquant que pour 2020 il ne pouvait plus solliciter de subventions pour ces travaux. Que par ailleurs, il lui semblait judicieux de constituer un dossier de demande de subvention 2021 pour la réfection totale de cette salle de réunion

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide que des devis complémentaires devront être sollicités en vue de la réfection intégrale de cette pièce de réunion et qu'en suite de quoi une demande de subvention sur l'exercice 2021 sera diligentée.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**OBJET : ASSIGNATION A COMPARAITRE DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SOISSONS A LA REQUETE DE LA SCI ETS ET DE LA SOCIETE AIR TECHNOLOGIES DU TERRITOIRE DE FONTENELLE EN BRIE**

Le Conseil Municipal,

Connaissance prise :

- De l'assignation à comparaître devant le Tribunal Judiciaire de Soissons, délivrée à la Commune le 27 février 2020 par exploit de la Scp Chauvin, Huissiers de Justice à Château-Thierry dont les requérants sont la SCI ETS et la Société Air Technologies

Après explications fournies par le Maire, le Maire délégué et le Maire-Adjoint du territoire de Fontenelle en Brie

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de mandater Maître Xavier LEFEVRE, Avocat à Château-Thierry, pour assurer la défense de la Commune dans cette procédure judiciaire

Confère tous pouvoirs au Maire

- Pour la signature de tous documents se rapportant à cette instance

- Pour procéder au règlement des frais et honoraires qui seront dus à Maître Xavier LEFEVRE, Avocat à Château-Thierry ainsi que pour lui verser une provision dans ce dossier

**OBJET : AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES DE L' AISNE (ADICA)  
Mission d'assistance technique et administrative pour le dossier Aisne Partenariat Voirie 2020  
N° 8-2020**

Le Conseil Municipal,

Vu la bonne exécution par L'ADICA de la mission d'assistance technique et administrative pour le chiffrage des travaux à effectuer sur les voies communales numéro 5 – Artonges 6 et 18 à Marchais en Brie afin de solliciter une subvention départementale dénommée APV

Vu l'avis des sommes à payer émis le 22 février dernier par l'ADICA pour la somme de 360 € concernant la mission susvisée (bordereau 5 – Titre 51- budget 45900°

A l'unanimité,

Confère tous pouvoirs au Maire pour procéder au règlement de la somme de 360 € à l'ADICA

- Gouttières de l'église de Fontenelle en Brie (remarque de M. Peesmeester)
- Pylône d'Artonges
- Bois abattu sur le territoire d'Artonges (intervention de Mme Lefebvre Mauricette)
- Réunion du 05/03/2020 de l'EPMS remplaçant le CIAS
- Coronavirus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00